Zeitschrift: Magazine aide et soins à domicile : revue spécialisée de l'Association

suisse des services d'aide et de soins à domicile

Herausgeber: Spitex Verband Schweiz

Band: - (2017)

Heft: 1

Artikel: La surdicécité à domicile

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-852910

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La surdicécité à domicile

Des troubles de la vue alliés à des pertes d'audition provoquent une surdicécité à laquelle s'ajoutent parfois des symptômes de démence. Des situations très exigentes pour le personnel d'aide et de soins à domicile qui peut désormais s'orienter grâce aux lignes directrices proposées par



red. La nouvelle recherche menée par l'Union centrale suisse pour le bien des aveugles (UCBA) met en évidence le nombre important de personnes souffrant de déficiences visuelles. Qu'ils soient graves ou légers, ces troubles de la vue toucheraient près de 42 % de la population accueillie par les établissements de soins ou pour personnes âgées. Une personne sur quatre (27 %) souffre, en plus, d'une importante perte de l'audition, on parle alors de surdicécité. En ce qui concerne les clientes et les clients pris en charge par les services d'aide et de soins à domicile d'utilité publique, l'UCBA ne peut pour l'instant avancer d'estimations précises. Cependant, en moyenne un tiers des interventions à domicile doivent prendre en compte les pertes d'acuité sensorielle pour offrir au mieux l'aide et les soins nécessaires.

Le rapprochement entre la vue, l'audition et les soins à dispenser au patient n'est pas toujours évident. Les nouveaux concepts de soins permettent cependant d'y voir plus clair, comme l'encouragement à préserver l'autonomie des soins mettant la «compréhension» et la «participation» du patient en avant, une approche d'ailleurs privilégiée par les soins à domicile. Dans ces cas-là, la qualité de la vue et de l'ouïe chez le patient apparaissent rapidement comme des aspects essentiels à prendre en compte pour proposer des soins appropriés: lorsque les objets alentours deviennent à peine reconnaissables, la personne perd de sa mobilité; dès le moment où la vue ne permet plus de distinguer les changements de son environnement, la prise en charge de sa propre santé se voit fortement restreinte. Et lorsque le sentiment de contrôle s'étiole, l'anxiété s'installe.

Exemple de lignes directrices

Parmi les sept lignes directrices de l'UCBA, l'une d'elles met en avant le fait que «toute personne atteinte à la fois d'un handicap de la vue, ou de surdicécité, et de démence a le droit à disposer d'une vie sociale». Voici trois extraits des «bonnes pratiques» de l'UCBA.

- Nous faisons en sorte que la personne concernée maintienne le contact avec ses connaissances existantes et noue de nouvelles relations. Nous mettons à sa disposition toute l'aide nécessaire.
- Nous faisons en sorte que la personne concernée puisse poursuivre ses hobbies et ses activités personnelles.
- Nous faisons en sorte que la personne concernée participe à des activités communes ou à des événements sociaux et l'encourageons.

Sept lignes directrices comme «Bonnes pratiques»

Dans une nouvelle étude, l'Union centrale suisse pour le bien des aveugles a mis en lien de manière succinte tous les aspects des déficiences visuelles, ou de surdicécité, et les exigences spécifiques auxquels doivent répondre les soins dans les cas liés à la démence. Un travail commun d'experts issus des sciences infirmières et de l'aide et des soins à domicile suisse a permis de mettre en évidence sept lignes directrices pour guider le personnel dans les soins et l'aide aux personnes touchées à la fois par un handicap sensoriel et une démence. Ces principes sont complétés et concrétisés par de nombreuses instructions ancrées dans la pratique. Ils s'adressent d'ailleurs aussi bien au personnel actif dans les soins et l'accompagnement qu'aux proches aidants à la recherche de bonnes pratiques.

www.ucba.ch > Pour les professionnels > Série d'études de l'UCBA